

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



MAIRIE DE RÉGUSSE
83630

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES
(DPD)

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 08 AVR. 2026

Et publication le :

Le Maire,

René BONNET



Vu l'Article 37 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) portant sur la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) ;
Vu les Articles 38 et 39 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) portant sur les fonctions et missions du délégué à la protection des données (DPD) ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2018 approuvant la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et autorisant le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer un délégué à la protection des données (DPD),

ARRETE

Article 1^{er} Mme Céline MARIAUX est nommée délégué à la protection des données (DPD).

Article 2 - Mme Céline MARIAUX a pour mission d'informer et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ainsi que les agents, de diffuser une culture informatique et libertés au sein de la collectivité, de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, d'accompagner le responsable de traitement pour la tenue à jour d'un registre des activités de traitement des données, et de coopérer avec la CNIL.

Article 3 - Mme Céline MARIAUX est placée sous l'autorité directe du responsable de traitement de la collectivité, le Maire.

Article 4 - Mme Céline MARIAUX est tenue de présenter le registre de traitement, et toutes pièces complémentaires, aux agents de contrôle qualifiés.

Article 5 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de la déclaration afférente auprès de la CNIL.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmise aux autorités compétentes.

Le soussigné reconnaît avoir reçu un
exemplaire de la présente décision,
avoir pris connaissance des obligations
qu'elle comporte.

Date : 08 AVR. 2026

Signature :

Fait à Régusse, le 8 avril 2026

Le Maire,
René BONNET

